

SIVOM DU LOUHANNAIS**COMPTE-RENDU de L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 2 juillet 2015.**

L'an deux mille quinze, et le deux du mois de juillet à dix-huit heures,

Le Comité Syndical du SIVOM du Louhannais, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Marais, à Branges, sous la présidence de M. Christian CLERC.

Présents : Mmes BAILLET Pascale, BOUANCHEAU Dominique, COMTE Marie-Antoinette, COUILLEROT Chantal, DANJEAN Bernard, DUFOUR Annick, ESTIGNARD Isabelle, GALLAND Catherine, GAUTHIER Josiane, GAUTHIER Marie-Noëlle, GRAVALLON Aurélie, LACROIX MFOUARA Béatrice, LECUELLE Danièle, LIEVAUX Michelle, MARTIN Francine, MOUREAU Jacqueline, NICOLAS Bernadette, POUX Patricia, VIALET Lilette, WILLAUER Françoise, MM ANGONIN Bernard, BARBIER Claude, BEY Pascal, BLANC Éric, BUGUET Michel, CADOT Patrick, CLERC Christian, COMTET Bernard, CORDIER Dominique, COULON Guy, DONGUY Roger, EYRARD Gabriel, FARIA Sébastien, FAVRE Michel, FERRAND Olivier, FERRIER Jacques, GALLIEN Jean-Pierre, GAMBETTA Marc, GAUTHIER David, GROS Stéphane, GUIGUE François, HUMBERT Jean-Claude, LABOURIAUX Daniel, LAGUT Denis, LEROY Didier, MARTIN Olivier, MOREAU Jean Marie, MOREY Pascal, NICOLAS Alain, PETIOT Dominique, PIRAT Jean Paul, RAVAT Georges, REGNAUX Noël, ROTH Sébastien, ROY Rémy, SAMSON Jean-Jacques, SERRAND Franck, THEVENET André, VADOT Anthony, VITTAUD Jean-Pierre.

Excusés (représentés par) : Mmes BIEVRE Sandrine (COMTE Marie-Antoinette), BIZOUARD Aurélie (PETIOT Dominique), BONIN Sylviane (DANJEAN Bernard), FAUVEY Audrey (GAUTHIER Marie-Noëlle), MATHY Paule (SERRAND Franck), RAFFIN Brigitte (HUMBERT Jean-Claude), VILLANI Carine (ANGONIN Bernard), MM ANNE Gérard (REGNAUX Noël), BLANCHARD Jacky (BOUANCHEAU Dominique), CHAMBON Dominique (GUIGUE François), CHATOT Rémy (LABOURIAUX Daniel), DUMONT Yannick (RAVAT Georges), FELIX Lionel (MARTIN Francine), GELOT Jacques (VITTAUD Jean-Pierre), JOUVENCEAU Gérard (CADOT Patrick), MALIN Jacky (FAVRE Michel), METHY Jean (CLERC Christian), RIDET Christophe (VIALET Lilette).

Excusés non représentés : Mmes COTTET Michelle, GUILLEMOT Marie-Claude, MOREIRA Anne, PELLETIER Josette, MM CHOPARD Damien, FRANCOIS Jean-Alain, GUILLOT Vincent, LONJARET Yves, LYONNAIS Christophe, PONCET Jean-Claude.

Absents : Mme MICHAUD Elodie, MM BOUCHET Frédéric, BRAUD Benjamin, COULON Jean-François, CRETIN Alain, PASSERON Pierre, PERNIN Philippe, REBOULET Jean Michel.

Présents : 60, excusés ayant donné pouvoir : 18, (78 votants), excusés : 10, absents : 8.

Délégués en exercice : 96

Assistait à la réunion : M. Bruno La Fay, directeur du SIVOM.

Convocation du 24 juin 2015.

Début de séance à 18 H 10.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 28 mai 2015
 - 2) Approbation du règlement intérieur de l'assemblée
 - 3) Compte rendu des décisions prises
 - 4) Approbation du rapport annuel 2014
 - 5) Projet d'étude sur l'amélioration du service
 - 6) Modification du tableau des effectifs
 - 7) Décision modificative SIRED
 - 8) Modification du tableau des absences autorisées
 - 9) Questions diverses
-

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 28 mai 2015 :

Monsieur le Président donne connaissance du compte rendu de l'assemblée du 28 mai 2015.
Le comité syndical décide à l'unanimité d'approuver ce compte rendu.

- 2) Approbation du règlement intérieur de l'assemblée :

Suite au renouvellement de bureau du 28 mai, M. le Président donne à l'assemblée connaissance du règlement intérieur du SIVOM du Louhannais.

M. le Président propose de voter ce règlement tel quel.

Le comité syndical décide à l'unanimité d'approuver ce règlement.

- 3) Compte rendu des décisions prises :

Monsieur le Président fait part des décisions prises :

Suite à l'avis de la CAO réunie le 22 juin :

- Local tri papier : Lot 1 Terrassement-VRD : Marmont SARL (Louhans) pour 7 698,30 € HT
- Lot 2 : Maçonnerie : Puget et fils (Sornay) pour 19 357 € HT
- Lot 3 : Bâtiment industriel : Cannard SAS (Montpont) pour 34 000 € HT
- Lot 4 : Electricité : Couillerot-Putin (Branges) pour 1 068 € HT

Le total s'établit à 62 123,30 € HT pour un prévisionnel de 76 548,50 € HT au budget.

- Bungalow gardiens Louhans : Entreprise Labouriaux (Montcony) pour 14 148,90 € HT pour un prévisionnel de 26 000 € HT au budget.

- 4) Approbation du rapport annuel 2014 :

M. le Président donne connaissance du rapport d'activité annuel de 2014.

Le comité syndical décide à l'unanimité d'approuver ce rapport.

Au cours du commentaire du rapport par M. le Président, M. Cadot déplore suite à l'ouverture du restaurant rapide de Branges que l'on retrouve énormément de déchets issus de celui-ci dans les fossés et sur les bords de routes.

Le service communication a prévu un travail avec le restaurant à la rentrée de septembre en vue de sensibiliser les usagers au tri et au geste citoyen.

- 5) Projet d'étude sur l'amélioration du service :

M. le Président expose qu'au budget, une étude a été prévue. Il s'agit de la réalisation d'une étude sur l'amélioration du service de collecte et le passage à la redevance incitative (RI) au SIVOM du Louhannais.

Dans le cadre de sa compétence collecte et traitement des déchets des ménages, le SIVOM du Louhannais est chargé de collecter les OMr et les déchets recyclables des 20 185 foyers usagers du service.

Le SIVOM facture le service aux usagers sous forme d'une redevance basée sur le nombre d'habitants au foyer et au nombre de passages (Ramassage OMr et sac jaunes).

Le ramassage des OMr se fait une fois par semaine pour l'ensemble de la population excepté le centre de Louhans et le centre de Cuisery soit 530 foyers. La collecte des recyclables se fait par l'intermédiaire d'une centaine de points d'apport volontaire disséminés sur l'ensemble du territoire. Ce dispositif est complété par la collecte de sacs jaunes en porte à porte pour un tiers des foyers situés dans les zones de population les plus denses.

Actuellement environ un tiers des foyers est détenteur de bacs normés pour la collecte des OMr, la majorité utilisant encore des sacs.

D'une part, l'engagement 243 du Grenelle de l'environnement propose d'instituer une redevance incitative.

D'autre part le SIVOM a la double volonté de sécuriser ses collectes d'OMr en dotant chaque foyer de bacs normés et d'optimiser la collecte des recyclables, soit en généralisant le sac jaune, soit en dotant les foyers de bacs jaunes qui seraient collectés en porte à porte, soit en mixant les deux techniques.

Il est évident qu'une opération de conteneurisation anticipant une future RI permettrait de procéder avec plus de facilité à celle-ci sans que cette mise en place soit obligatoire ou immédiate.

Une étude interne situe l'augmentation des coûts pour les usagers actuellement à 1 passage OMr par semaine entre 10 et 15 %. Avec une amélioration du service pour l'utilisateur et pour la sécurité de collecte. En outre les usagers déjà collectés en porte à porte pour le recyclable verraient leur redevance stagner, voire diminuer.

Une étude par un bureau d'étude spécialisé permettrait de déterminer les choix les plus pertinents concernant la conteneurisation pour la collecte des OMr, la collecte du recyclable et la mise en œuvre d'une redevance incitative. Cette étude devra présenter les aspects financiers, organisationnels ainsi que les bénéfices prévus en termes de sécurité, d'organisation et en terme de qualité de service. Elle confirmera ou infirmera les évaluations réalisées en interne et permettra en tout état de cause de fixer les objectifs pour les années à venir.

Le bureau du 22 juin a décidé de proposer la création d'une commission destinée à visiter des collectivités similaires à la nôtre afin de découvrir les modes de gestion les plus performants. Cette commission reprendra le cahier des charges avant le lancement de l'étude prévue au budget.

Monsieur le Président propose MM Angonin, Gallien, Nicolas et Serrand comme membres de la commission, il souhaiterait la candidature d'un délégué non membre du bureau.

Monsieur le Président lance un appel à candidature. Mme Gravallon fait acte de candidature.

Le comité syndical nomme à l'unanimité la commission : Mme Gravallon, MM Angonin, Gallien, Nicolas et Serrand.

- 6) Modification du tableau des effectifs :

Monsieur le Président expose : 3 agents techniques ont brillamment réussi leur concours d'agent de maîtrise. Il s'agit de trois agents embauchés avec un BTS (2 contrôleurs SPANC et un maître composteur), ce qui justifie un avancement de grade sur le poste. Il est proposé de transformer les 3 postes d'adjoints techniques territoriaux de 2^{ème} classe en poste d'agents de maîtrise au 5 juillet 2015.

Par ailleurs, il est proposé de transformer le poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe laissé vacant suite au décès d'un agent en poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à la date du 5 juillet.

Monsieur le président propose de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe supplémentaire à la date du 5 juillet, afin de pérenniser le poste de suivi de contrôle avant collecte. Poste stratégique si l'on veut parvenir à former nos usagers les plus récalcitrants au tri et à la prévention.

Effectif du SIVOM du Louhannais	Au	Dont SPANC		Dont SPANC
	01/02/2015		05/07/2015	
Attaché	1		1	
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	1		1	1
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	1	1	1	1
Agent de maîtrise	2		5	2
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	2		2	
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	2	1	2	1
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	13		13	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	3		2	
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	2		2	
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	10	3	9	1
Postes ouverts	37		38	

Le comité syndical décide à l'unanimité d'autoriser M; le Président à modifier le tableau des effectifs tel que précisé ci-dessus.

- 7) Décision modificative SIRED :

Monsieur le Président expose que suite à l'absorption du SIVU de Romenay Ratenelle par le SIVOM, l'armoire à DMS récupérée au SIVU n'a pas été imputée au bon compte au trésor public, il convient de corriger cette erreur en modifiant les comptes comme suit :

Investissement - Opération 041

Dépenses : Compte 21788 - Autres immobilisations corporelles reçues au titre de mise à disposition : - 7000 €

Recettes : Compte 2188 - Autre immobilisation corporelles : + 7000 €

Le comité syndical décide à l'unanimité d'autoriser M; le Président à modifier les comptes du budget tel que précisé ci-dessus.

- 8) Modification du tableau des absences autorisées :

Monsieur le Président expose que suite à la réunion avec la commission du personnel, et à la demande celle-ci il propose de modifier le tableau des absences facultatives comme suit.

Type d'évènement	Nombre de jours autorisés au SIVOM	Proposition
Mariage / pacs		
Agent	5	5
Frère ou sœur		
Parent par alliance (oncle tante, beau-frère, belle-sœur)		
2ème degré (oncle tante, neveux nièces)		
Petits enfants		
Enfants	1	1
Décès		
Conjoint, parent enfants	3	3
grands parents, beaux parent, frères sœurs	2	2
Parent par alliance (oncle tante, beau-frère, belle-sœur, neveux, nièces)	0	1
Petits enfants	2	2
Maladie très grave		
Conjoint, parents, beaux-parents enfants + de 16 ans	0 car gravité impossible à déterminer	0 car gravité impossible à déterminer
Garde d'enfant de - de 16 ans	Pour enfant de - de 12 ans : 12 jours à un parent	Pour enfant de - de 12 ans : 12 jours à un parent
Grossesse	1 h par jour à partir du 3ème mois (non cumulable)	1 h par jour à partir du 3ème mois (non cumulable)

Le comité syndical décide par 4 votes contre, 2 abstentions et 72 voix pour d'autoriser M. le Président à modifier le tableau des absences autorisées tel que précisé ci-dessus.

- 9) Questions diverses :**Projet de réorganisation des ouvertures de déchèteries :**

M. le Président demande à M. La Fay de présenter les problématiques rencontrées en déchèterie. Elles sont multiples :

- Coûts d'exploitation des déchèteries par habitants élevés;
- Horaires d'ouverture identiques nécessitant autant de gardiens que de déchèteries;

Le système actuel avec des temps partiels ne permet pas de former les agents spécialisés qui conviendraient à l'évolution du métier.

Il est donc nécessaire de réfléchir à l'organisation à mettre en place pour avoir un niveau de service (qualité, sécurité, accueil) qui ne se dégrade pas dans les années à venir.

Point Réhabilitation SPANC au 29/06/2015 :

Monsieur Blanc fait le point sur l'avancement du programme de réhabilitation à l'aide du tableau suivant :

Nombre de contrôles de conception : 60
 Nombre de contrôles de réalisation (fin de travaux) : 28

2015	Nombre de forfait (3000 €)	Sommes versée par nous aux usagers	Demande de fonds	Sommes reçue de l'Agence de l'Eau
FEVRIER	2	6 000 €		
MARS	5	15 000 €		
AVRIL	3	9 000 €	1ere demande	
MAI	6	18 000 €		
JUIN	6	18 000 €	2eme demande	27 000 €
JUILLET				
AOÛT				42 000 €
SEPTEMBRE				
OCTOBRE				
NOVEMBRE				
DÉCEMBRE				
TOTAL	22	66 000 €		69 000 €

Délai de 2 mois avant versement

La séance est levée à 19 H 45.
 Le Président du SIVOM.
 Christian CLERC.

